

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°19

PORTANT AUTORISATION AU PRESIDENT DE LA CCISM D'ENGAGER L'ETABLISSEMENT DANS UNE NOUVELLE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONCESSION AEROPORTUAIRE DE TAHITI-FAA'A ET DE PROCEDER A TOUT DEMARCHE UTILE A L'ATTEINTE DE CET OBJECTIF

L'assemblée générale,

- Vu l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;
- Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
- Vu la décision du Bureau des Elus du 20 octobre 2022.

ADOPTE :

ARTICLE 1 : Le Président est autorisé à procéder à toute démarche, incluant l'engagement de l'établissement au sein d'un groupement, dans le cadre de la nouvelle procédure de consultation relative à la concession aéroportuaire de Tahiti-Faa'a.

Article 2 : Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire



Le Président

